

Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

29A, rue de l'Oratoire 69300 Caluire et Cuire

bissamap@free.fr

<http://bissamap.eklablog.fr>

Contrat Volailles/œufs - Saison 2017-2018



Ce contrat est organisé par l'AMAP «Bissamap » et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

L'adhérent s'engage à respecter le présent contrat, les statuts et le Règlement Intérieur.

Il est établi entre :

Le dénommé Producteur :

Le Dénommé Adhérent :

Laurent COCHAT
La ferme Veranaise

La Garde
69620 Saint Vêrand
Tél. : 06 44 97 58 36

Nom Prénom :

Adresse :

Tél./Mail :

ENGAGEMENT RECIPROQUE :

Le producteur s'engage à fournir un panier de volailles et d'œufs issus de son exploitation une fois par mois; et à mener son exploitation dans un esprit de respect de la nature et de l'environnement. Il s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Il est proposé :

Poulet Prêt A Cuire (PAC) avec foie et gésier : 9.90 € KG - Poids moyen de 2,0 Kg

Pintade PAC avec foie et gésier : 11.90 € KG - Poids moyen de 1,5 Kg

Aile de poulet : 6.50 € KG - Poids moyen de 0,100 g/aile

Cuisse de poulet : 14.00 € KG - Poids moyen de 0,280 g/cuisse

Blanc de poulet : 18.90 € KG - Poids moyen de 0,150 g/blanc

Œuf boîte de 12 : 3.60 €

Œuf boîte de 6 : 1.80 €

Le membre adhérent s'engage à acheter plusieurs produits dans la saison en acceptant les conséquences d'aléa climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité de produits dans le panier.

Pour les volailles, le règlement des commandes est calculé sur la base d'un poids moyen mais chaque produit sera livré avec le poids exact qui sera noté à chaque fois. Les livraisons seront suivies par le référent et en fin de contrat, il y aura donc un réajustement du prix.

MODALITES DE LIVRAISON :

Les livraisons sont effectuées exclusivement à l'Ecole de l'Oratoire, 12 rue de l'Oratoire à Caluire et Cuire, une fois par mois, les mercredis soir de 18h30 à 19h30, selon le calendrier ci-joint.

Toutefois en accord avec le producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

CALENDRIER :

Les parties s'engagent à respecter le calendrier indiqué en page 3 du contrat

REGLEMENT :

Le règlement par chèque se fait à l'ordre de **LA FERME VERANAISE**

Possibilité de payer en 1, 2, 3, 4, 5 ou 6 fois (montant total commandé)

Chèque N°..... banque montant € Débité début juin 2017

Chèque N°..... banque montant € Débité début juillet 2017

Chèque N°..... banque montant € Débité début août 2017

Chèque N°..... banquemontant € Débité début septembre 2017

Chèque N°..... banque montant € Débité début octobre 2017

Chèque N°..... banquemontant € Débité début novembre 2017

Date :

Signature de l'adhérent

Signature du producteur
Laurent COCHAT

CALENDRIER DE DISTRBUTION

Dates	6 œufs 1,80 €	12 œufs 3,60 €	Poulet PAC (environ 2,0 kg) 19,80 €	Pintade PAC (environ 1,5 kg) 17,85 €	Aile poulet (environ 0,10 kg) 0,65 €	Cuise Poulet (environ 0,28 kg) 3,92 €	Blanc Poulet (environ 0,15 kg) 2,84 €
03/05/2017							
31/05/2017							
28/06/2017							
26/07/2017							
13/09/2017							
04/10/2017							
25/10/2017							
22/11/2017							
20/12/2017							
17/01/2018							
31/01/2018							
28/02/2018							
28/03/2018							
Total /unités							
Total	€	€	€	€	€	€	€
		d'œufs		de volailles PAC		de découpes de poulet	
Total commandé							
Total livré	<i>à déterminer après les 13 distributions</i>			Reliquat* :			

A rajouter au nouveau contrat si montant négatif et à enlever du nouveau contrat si montant positif.

Date pouvant être décalée en raison des vendanges